



Réunion du Bureau du 29 juin 2017

Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau s'est réuni le jeudi 29 juin 2017, à 17 h 00, dans les locaux du SDE.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président), Mmes Boirie, Carrère, Curbet et Vergez ;
MM. Armory, Dabezies, Fourcade, Laffaille, Laffont, Lussan, Mur, Pelieu et Piron

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Marie-Noëlle Mainguy, Dominique Alexandre, Simon Alleman, Serge Cieutat, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne, Denis Maumus et Jean-Jacques Warmoeskeren

Excusés : Mmes Bourdeu, Durrieu, Mendes, Pourteau et Solles ;
MM. Boubee, Dutour, Guilhas et Sempastous

Ordre du jour

- *commission travaux* :
 - *marché fourniture de travaux*
 - *marché travaux réseau de chaleur*
 - *informations appels d'offres en cours*
- *gouvernance SDE*
- *évolution des services du SDE : création d'un poste d'assistant de direction*
- *transfert de la compétence éclairage public de la ville de Tarbes*
- *mise à disposition du SIVOM d'Energie du Pays Toy pour la maintenance de l'éclairage public*
- *évolution du logo du SDE*
- *calendrier SDE - 3ème trimestre*
- *questions diverses.*

Monsieur Frossard, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Jérôme Gimenez, technicien qui a intégré les services techniques du SDE65 le 26 juin dernier. M. Gimenez présente aux membres du bureau son parcours professionnel.

La première question à l'ordre du jour concerne les marchés « fourniture » et « travaux » relatifs au réseau de chaleur de Castelnau-Magnoac

Denis Maumus rappelle d'abord au bureau le projet concernant le réseau de chaleur de Castelnau-Magnoac. Il détaille ensuite les 2 marchés. Pour le marché « fourniture de chaleur », 13 dossiers ont été retirés. Seul Estera a remis une offre, qui après analyse, est satisfaisante tant sur le plan technique que financier. Il indique qu'une modification sera à prévoir dans le contrat pour que la facturation soit faite directement aux abonnés. Pour le marché « travaux », décomposé en 3 lots (VRD,

chauffage et chauffage Ehpad) 31 dossiers ont été retirés. 4 candidats ont remis une offre, à savoir : Sogep, la Routière des Pyrénées, Apics et Bouygues. Après analyse, il propose aux membres du bureau de retenir Sogep pour le lot 1, Apics pour les lots 2 et 3. M. Frossard reprend la parole pour savoir s'il y a des questions éventuelles. M. Rouch précise que les offres sont inférieures à l'estimation des services. Maryse Carrère s'enquiert du prix du kilowatt, qui est de 50 € environ. Le Président conclut que sans opposition du bureau, ce marché est donc entériné et ***une délibération sera prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 54-06-2017	<p style="text-align: center;">Autorisation de signature des marchés "fourniture de chaleur renouvelable à partir de bois énergie" et "réalisation d'un réseau de chaleur" sur la commune de Castelnau-Magnoac</p> <p><i>Le Président informe les membres du Bureau des résultats des 2 consultations pour les marchés cités en objet.</i></p> <p><i>Après délibération, le Bureau décide de retenir les entreprises suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Pour le marché «fournitures», Estera avec un coût du MWh à 50,64 € TTC et un abonnement de 2 637,50 € TTC/mois</i> <i>- Pour le marché «travaux» :</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>lot 1 VRD - SOGEP - estimation 58 628,00 € HT</i> <i>lot 2 chauffage - réseau de chaleur - APICS - estimation 74 999,17 € HT</i> <i>lot 3 chauffage - travaux EHPAD - APICS - estimation 9 581,86 € HT</i>

Le deuxième point évoqué porte sur les appels d'offres en cours

M.Rouch informe les membres du bureau de l'objet des réunions du 12 juillet -durant lequel seront désignés les attributaires des 5 marchés actuellement en cours- et du 15 septembre 2017 (récolement des réseaux d'éclairage public).

La discussion se poursuit par la **nouvelle gouvernance du SDE**

M. Rouch informe le bureau de la décision de M. Sempastous, nouveau député des Hautes-Pyrénées, de quitter le bureau et de laisser sa place à M. Claude Cazabat, délégué suppléant au SDE pour la mairie de Bagnères de Bigorre. Il présente également le remplacement de M. Frossard sur le canton de Bordères sur Echez. Le Président enchaîne en expliquant qu'il avait demandé aux 7 délégués sur ce canton de participer à une réunion le 22 juin dernier pour en discuter. Seuls 3 d'entre eux se sont présentés. Il propose aux membres du bureau que l'élection du nouveau délégué se déroule avant le comité de décembre. Le bureau approuve.

MI. N°	Objet de la délibération
DL 55-06-2017	<p style="text-align: center;">Gouvernance du SDE65</p> <p><i>Suite à son élection en tant que Député des Hautes-Pyrénées, M. Jean-Bernard Sempastous a exprimé son souhait de se retirer du Bureau dans la mesure où il ne sera plus disponible.</i></p> <p><i>Claude Cazabat, actuellement délégué suppléant, sera désigné par la commune de Bagnères de Bigorre délégué titulaire et M. Sempastous délégué suppléant.</i></p> <p><i>M. le Président propose en conséquence de nommer Claude Cazabat, membre du Bureau, référent RICE, à la place de M. Sempastous</i></p>

Les indemnités de fonction du Président sont également à l'ordre du jour. L'ancien Président ne pouvait y prétendre du fait de ses fonctions d'élu et parlementaire. Il est proposé de fixer cette rémunération au double net des vice-présidents, conformément aux textes en vigueur. Le bureau ne s'y oppose pas et ***une délibération sera prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération																												
DL 56-06-2017	<p align="center">Mise à jour des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents</p> <p><i>Considérant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - que le Syndicat Départemental d’Energie est situé dans la tranche suivante de population : de 50 à 80 000 habitants ; - que le taux maximum de l’indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 29.53 % pour le président et de 11.81 % pour le vice-président ; <p>Après en avoir délibéré, le Bureau décide que :</p> <p>A compter du 1^{er} juillet 2017, les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :</p> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"></th> <th style="text-align: right;"><u>Montant brut mensuel</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><u>Président</u> : Mr Daniel FROSSARD</td> <td style="text-align: right;">25,59% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Vice-présidents</u> :</td> </tr> <tr> <td>- Michel PELIEU, 1^{er} Vice-président, Référént « économie numérique »</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td>- Claudine BOIRIE, 2^{ème} Vice-présidente Présidente de la commission « organisation des moyens et communication »</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <i>Et par ordre alphabétique :</i></td> </tr> <tr> <td>- Yannick BOUBEE Référént “environnement”</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td>- Maryse CARRERE Référénte «ressources humaines»</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td>- Ginette CURBET Référénte «entretien de l’éclairage public»</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td>- Josette DURRIEU Référénte «évolutions réglementaires»</td> <td style="text-align: right;">----</td> </tr> <tr> <td>- André FOURCADE, Président de la commission «réseaux»</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td>- Jean GUILHAS Référént «concession électrique»</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td>- Bernard LUSSAN Référént « filière bois-énergie »</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> <tr> <td>- Jean-Claude PIRON Président de la commission « transition énergétique »</td> <td style="text-align: right;">11,45% de l’indice terminal de la FPT</td> </tr> </tbody> </table>		<u>Montant brut mensuel</u>	<u>Président</u> : Mr Daniel FROSSARD	25,59% de l’indice terminal de la FPT	<u>Vice-présidents</u> :		- Michel PELIEU, 1 ^{er} Vice-président, Référént « économie numérique »	11,45% de l’indice terminal de la FPT	- Claudine BOIRIE, 2 ^{ème} Vice-présidente Présidente de la commission « organisation des moyens et communication »	11,45% de l’indice terminal de la FPT	 <i>Et par ordre alphabétique :</i>		- Yannick BOUBEE Référént “environnement”	11,45% de l’indice terminal de la FPT	- Maryse CARRERE Référénte «ressources humaines»	11,45% de l’indice terminal de la FPT	- Ginette CURBET Référénte «entretien de l’éclairage public»	11,45% de l’indice terminal de la FPT	- Josette DURRIEU Référénte «évolutions réglementaires»	----	- André FOURCADE, Président de la commission «réseaux»	11,45% de l’indice terminal de la FPT	- Jean GUILHAS Référént «concession électrique»	11,45% de l’indice terminal de la FPT	- Bernard LUSSAN Référént « filière bois-énergie »	11,45% de l’indice terminal de la FPT	- Jean-Claude PIRON Président de la commission « transition énergétique »	11,45% de l’indice terminal de la FPT
	<u>Montant brut mensuel</u>																												
<u>Président</u> : Mr Daniel FROSSARD	25,59% de l’indice terminal de la FPT																												
<u>Vice-présidents</u> :																													
- Michel PELIEU, 1 ^{er} Vice-président, Référént « économie numérique »	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
- Claudine BOIRIE, 2 ^{ème} Vice-présidente Présidente de la commission « organisation des moyens et communication »	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
 <i>Et par ordre alphabétique :</i>																													
- Yannick BOUBEE Référént “environnement”	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
- Maryse CARRERE Référénte «ressources humaines»	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
- Ginette CURBET Référénte «entretien de l’éclairage public»	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
- Josette DURRIEU Référénte «évolutions réglementaires»	----																												
- André FOURCADE, Président de la commission «réseaux»	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
- Jean GUILHAS Référént «concession électrique»	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
- Bernard LUSSAN Référént « filière bois-énergie »	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												
- Jean-Claude PIRON Président de la commission « transition énergétique »	11,45% de l’indice terminal de la FPT																												

Le sujet suivant porte sur l'évolution des services du SDE

M. Frossard explique les raisons pour lesquelles il devient nécessaire de recruter un attaché administratif. M. Rouch complète en invoquant le risque juridique et financier pour le SDE de par la création des 2 régies et le développement des différents partenariats. Les enjeux financiers avec le renouvellement de la concession sont aussi importants. Il faut également assurer le plan de charge de ce nouveau service. Cette personne soulagerait le directeur dans la gestion des dossiers en cours ou à venir. La consultation devrait être lancée en fin d'année pour un recrutement en janvier 2018.

Ange Mur fait remarquer que les élus auraient dû proposer ce recrutement avant que le directeur ne le fasse. M. Pelieu pense que la diversité des projets du SDE mérite ce poste ; Mme Carrère va dans le même sens. M. Rouch rajoute que les aspects juridiques et administratifs ont besoin d'être suivis. Certaines conventions pourront être passées par acte administratif et non par acte notarié. M. Pelieu rebondit en indiquant qu'au vu du prix des actes, les notaires ne sont pas trop intéressés et le SDE peut être gagnant. Le directeur cite l'exemple du SDE des Pyrénées Atlantiques qui emploie une personne dédiée à la gestion des actes notariés à temps plein. En conclusion, les membres du bureau sont favorables à ce recrutement et ***une délibération sera prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 57-06-2017	<p style="text-align: center;">Création d'un emploi permanent de catégorie A Responsable administratif et juridique</p> <p><i>Considérant que les évolutions du Syndicat en matière d'énergie (diversification des missions, création de budgets annexes voire de sociétés, augmentation des marchés publics, multiplication des acteurs) ont complexifié la charge administrative et augmenté le risque financier et juridique, et qu'il est donc devenu nécessaire de doter le Syndicat d'un personnel de catégorie A à compétence administrative et juridique.</i></p> <p><i>Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau</i></p> <p>DECIDE :</p> <p><i>La création à compter du 1^{er} septembre 2017 d'un emploi de Responsable administratif et juridique, adjoint au Directeur, dans le grade d'Attaché territorial ou Attaché principal territorial à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :</i></p> <p><i>Encadrement administratif et juridique, Rédaction d'actes administratifs (servitudes, conventions) Ingénierie financière</i></p>

Le dossier suivant porte sur le transfert EP de la ville de Tarbes

Jean-Claude Piron est remercié par le directeur pour son appui concernant la gestion de ce dossier. M. Rouch rappelle ensuite aux membres du bureau que la ville était demandeuse à cause du départ en retraite de certains de ses agents du service entretien EP. Plusieurs rendez-vous ont déjà eu lieu et il fait part des difficultés qui sont apparues (différences des services, réserves des agents de la ville...). Il explique aussi que les missions EP sont concernées sauf l'astreinte propre à la ville de Tarbes. En effet, l'astreinte de la ville porte également sur des missions que ne peut assurer le SDE comme l'encadrement des manifestations festives.

M. Rouch détaille le projet et indique son montant financier (255 000 €). La proposition qui est envisagée consiste à ne pas procéder au transfert d'agents mais à conclure un partenariat avec la ville de Tarbes ; Pour l'éclairage public, sur les 255 000 €, le SDE reverserait 75 000 € environ (la ville garderait 1 nacelle et les agents pour des événements spécifiques). Pour les bornes et les feux tricolores, 1 agent serait mis à disposition du SDE par la ville de Tarbes, à laquelle le SDE reverserait 45 000 € environ. Le prix de revient serait le plus minoré possible pour Tarbes. Il conclut son exposé en proposant l'établissement de 2 conventions avec l'accord du bureau.

Le Président enchaîne en demandant au bureau s'il est d'accord pour poursuivre la discussion avec Tarbes. Bernard Lussan pose la question de l'importance de la maintenance sur les feux tricolores. M. Piron répond par l'affirmative. M. Lussan s'enquiert aussi du nombre de lampadaires. Le directeur indique qu'il y a 7 300 lampadaires et 62 carrefours. Il rajoute que d'autres communes sollicitent régulièrement le Syndicat pour l'entretien des feux.

Le bureau délibère favorablement.

M. Rouch présente ensuite le dossier de la mise à disposition du SIVOM d'Energie du Pays Toy pour la maintenance de l'éclairage public

Le directeur rappelle la raison d'être de cette régie et enchaîne en détaillant les raisons pour lesquelles un partenariat via une convention peut être conclu avec ce syndicat pour l'entretien de l'éclairage public sur l'ensemble des 15 communes du Pays Toy. Le SIVOM a la compétence pour entretenir le réseau d'éclairage. De plus, l'entretien de ce réseau sur des communes très éloignées géographiquement n'est pas une opération rentable pour le Syndicat. Il est plus intéressant de confier

la maintenance du réseau d'éclairage des 15 communes du Pays Toy au SIVOM. Actuellement, 6 d'entre elles le font. M. Pelieu pense que la sous-traitance est une bonne chose mais il faut que le tarif soit harmonisé avec ce qui est appliqué dans le reste du département. M. Rouch va dans ce sens en rajoutant que le SIVOM sera traité à égalité avec le reste du territoire. Une précision est apportée : lors des interventions, le SIVOM aura pour obligation d'apposer le logo du SDE sur leurs véhicules. Une réunion aura lieu en septembre afin de finaliser ce dossier. Les membres du bureau approuvent cette proposition et ***une délibération sera prise en ce sens.***

N°	Objet de la délibération
DL 53-06-2017	<p data-bbox="539 555 1289 609" style="text-align: center;">Mise à disposition des services du SIVOM d'Énergie du Pays Toy auprès du SDE65 pour l'entretien de l'éclairage public</p> <p data-bbox="427 636 1396 725"><i>Le Président rappelle le partenariat mis en place avec le SIVOM d'Énergie du Pays Toy pour ce qui relève de la distribution électrique (le SIVOM étant une entreprise locale de distribution).</i></p> <p data-bbox="427 757 1396 846"><i>En ce qui concerne l'éclairage public, le SDE65 a pris la compétence travaux neufs, exploitation et maintenance en 2014 mais a laissé la possibilité aux communes qui assuraient la maintenance elles-mêmes de continuer à le faire.</i></p> <p data-bbox="427 851 794 882"><i>La proposition est la suivante :</i></p> <p data-bbox="427 887 1396 976"><i>Le SDE65 reprend juridiquement l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, il perçoit les participations des communes mais confie au SEPT la maintenance des installations sur les 15 communes du Pays Toy.</i></p> <p data-bbox="427 1003 1396 1128"><i>Oùï cet exposé, le bureau, à l'unanimité de ses membres, autorise le Président à signer une convention de mise à disposition des services et moyens du SEPT auprès du SDE65 avec une rétribution calée sur le coût réel (environ 19 €/point lumineux, 43 719 € au total)</i></p>

Ange Mur quitte la réunion à 18 h00.

Avant de passer aux questions diverses, **les 2 derniers dossiers abordés concernent la présentation du logo et le calendrier SDE**

Un nouveau point est fait sur l'évolution du logo. Le bureau ne souhaite pas modifier totalement le logo actuel. Il propose de retenir l'un des 30 exemples proposés. M. Pelieu laisse toute latitude au directeur pour finaliser cette proposition.

Les dates concernant le 3ème trimestre 2017 sont communiquées aux membres du bureau. Le Président les informe des réunions auxquelles il a participé d'abord avec Jean Chanéac en se rendant à la Région pour une réunion sur l'Énergie Positive, puis en assistant à un séminaire à Tarbes sur les Énergies Nouvelles Renouvelables avec le directeur.

M. Rouch rappelle la date du 26 août choisie pour célébrer les 50 ans du Parc National des Pyrénées et auxquels les élus sont invités. Il présente la participation du SDE : le stand sera situé à côté de celui du SDE64. Les vélos électriques seront prêtés à cette occasion au public. Le Syndicat interviendra sur la Réserve Internationale du Ciel Etoilé et les économies d'énergie. Un quizz est prévu avec comme prix à gagner des ampoules Led.

Questions diverses « 1 » : adhésion du SDE65 à la Mêlée Adour qui anime la French Tech

M. Pelieu indique qu'il est favorable à tout ce qui peut développer la French Tech qui développe la transition énergétique. Le Bureau donne son accord pour l'adhésion dont le montant est de 816 €.

N°	Objet de la délibération
DL 52-06-2017	<p data-bbox="699 208 1126 235" style="text-align: center;">Adhésion du SDE65 à la Mêlée Adour</p> <p data-bbox="427 264 1391 353"><i>La Mêlée Adour, structure fédératrice des acteurs de l'économie numérique du bassin de l'Adour, a mis en place une commission «Energie et Numérique» en charge du suivi du volet opérationnel de la French Tech.</i></p> <p data-bbox="427 387 1391 477"><i>Le Président propose au SDE65 d'adhérer à la Mêlée Adour pour soutenir cette action et être repéré en tant qu'acteur du développement économique du domaine de l'énergie.</i></p> <p data-bbox="427 510 1391 566"><i>L'adhésion est fonction du nombre de salariés de l'entreprise soit, pour le SDE65, 816 €.</i></p> <p data-bbox="427 600 1391 633"><i>Oui cet exposé, le bureau décide à l'unanimité d'adhérer à la Mêlée Adour.</i></p>

Questions diverses « 2 » : départ en retraite de Michel Abbadie

Le bureau est d'accord pour une participation de 650 €. *Une délibération sera prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 51-06-2017	<p data-bbox="691 943 1134 969" style="text-align: center;">Départ à la retraite de Michel ABBADIE</p> <p data-bbox="427 999 1391 1055"><i>Le Président informe les membres du Bureau du départ à la retraite de M. Abbadie, technicien principal de 2ème classe.</i></p> <p data-bbox="427 1061 1391 1151"><i>A cette occasion, le Président propose, comme le veut la tradition, qu'un cadeau de départ lui soit remis. Il propose donc qu'une somme d'un montant total de 650,00 € soit affectée à l'achat du cadeau.</i></p> <p data-bbox="427 1158 1391 1247"><i>Oui l'exposé du Président, le Bureau, à l'unanimité, décide qu'à l'occasion du départ à la retraite de Michel Abbadie, une somme de 650,00 € sera affectée à l'achat du cadeau.</i></p>

La séance se termine à 18 h 30

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 51-06-2017 Départ à la retraite de Monsieur Michel Abbadie

DL 52-06-2017 Adhésion du SDE65 à la Mêlée Adour

DL53-06-2017 Mise à disposition des services du SIVOM d'Energie du Pays Toy auprès du SDE65 pour l'entretien de l'éclairage public

DL 54-06-2017 Autorisation de signature des marchés "fourniture de chaleur renouvelable à partir de bois-énergie" et "réalisation d'un réseau de chaleur" sur la commune de Castelnau-Magnoac

DL 55-06-2017 Gouvernance du SDE

DL 56-06-2017 Mise à jour des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

DL 57-06-2017 Création d'un emploi permanent de catégorie A Responsable administratif et juridique

Les Membres du Bureau

Le Président

Claudine BOIRIE

Maryse CARRERE

Ginette CURBET

Daniel FROSSARD

Nicole VERGEZ

Louis ARMARY

François DABEZIES

André FOURCADE

Yves LAFFAILLE

François-Jean LAFFONT

Bernard LUSSAN

Ange MUR

Michel PELIEU

Jean-Claude PIRON